Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30/09/2022
ID : 031-213101355-20220928-2022032-DE

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret
Commune de Cazères sur Garonne

Arrêté n°2022-032

Arrêté de délégation de fonction à Monsieur Philippe MAKIELAK
Conseiller municipal
Auprès de Monsieur Jean-Luc REY, 4ème adjoint au maire

Le maire de Cazères sur Garonne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,
Vu la délibération n° 2021-09-04 prise en séance du 25 septembre 2021 portant créations de postes d'adjointes et d'adjoints,
Vu la délibération n° 2021-09-05 portant élections des adjointes et des adjoints,
Vu la délibération n° 2022-07-17 prise en séance du 21 juillet 2022 portant suppression de postes d'adjoints,
Vu la délibération n° 2022-21/09-08 prise en séance du 21 septembre 2022 portant création de postes d'adjoints
Vu la délibération n° 2022-21/09-09 prise en séance du 21 septembre 2022 portant élection de trois adjoints au maire,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du quatrième adjoint,

ARRETE

Article 1er : A compter du 1er octobre 2022, Monsieur Philippe MAKIELAK, conseiller municipal, exercera la fonction suivante : Voirie
A ce titre, il sera notamment en charge les problèmes de sécurité sur les voies publiques.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame le Trésorier Principal.

Fait à Cazères, le 28 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Luc RIVIÈRE

MAIRIE de CAZERES-s/GARONNE 31220

Signature de Mr Philippe MAKIELAK

Notifié le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7